

# Formation DS32 : La paie de l'annualisation du temps de travail dans la BASS (CCN66, 51 et CHRS)

1 jour

Dernière modification le 23 août 2021

## Présentation

Cette formation vous permet de comprendre et appliquer les règles spécifiques de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (CCN 66, 51 et CHRS), de maîtriser l'articulation entre gestion du temps, absences et paie, et de sécuriser vos pratiques pour éviter les erreurs et litiges.

## Objectifs de la formation

Maîtriser les règles en vigueur dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

Comprendre l'articulation entre la gestion du temps et des absences et les règles de paye

Sécuriser ses pratiques

## Public

Responsables et gestionnaires de paye, tout collaborateur du service RH, juristes en charge du droit social

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

## Pré-requis

Connaissances professionnelles relatives à la configuration de la paie et expérience pratique

## Programme

Intégrer les spécificités conventionnelles de l'annualisation du temps de travail

La notion d'annualisation du temps de travail en heures ou en jours (modulation/annualisation, jours de RTT, forfait annuel en heures, forfait annuel en jours)

La vérification des principales conditions préalables

Les critères de la distinction entre les règles de la mensualisation et celles du lissage de la rémunération annuelle

Annualisation du temps plein : payer les heures supplémentaires

Le principe du paiement en fin de période annuelle

Les cas de paiement en cours d'année

Les techniques de calcul des contreparties financières

Les mentions obligatoires du bulletin de paie

Les conséquences de la prise des repos compensateurs sur le décompte de la durée annuelle

Annualisation du temps partiel : payer les heures complémentaires

Les règles applicables en fonction de la date de mise en place de l'annualisation

Le calcul des majorations salariales

Les conditions du droit de conclure des avenants temporaires au contrat de travail

Les conséquences paye du changement de durée du travail en cours d'année

Sécuriser les calculs liés au forfait annuel en jours

Les jours supplémentaires : report ou paiement majoré

Les modalités en paye du passage à temps partiel

Maîtriser les modalités pratiques de la gestion des absences

Les seules techniques de calcul des retenues sur salaire prévues par la jurisprudence

Le règlement des jours de RTT non pris

Le traitement du temps partiel thérapeutique

Traiter la paie des années incomplètes

Les calculs du salaire mensuel selon la situation : entrée ou sortie en cours d'année

La mise en place du "compte individuel de compensation"

Le paiement du solde de jours de RTT non pris

Les informations à fournir sur le bulletin de paie

## Les plus de la formation



Intervenant expert en droit social



Méthode pédagogique active, ludique, interrogative, démonstrative



Études de cas pratiques (se munir d'une calculatrice)



Remise de documentation

## Évaluation



La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas



Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

## Formations complémentaires

Appliquer le droit social à la paie - DS15

### Dates

#### En inter - Présentiel:

Pas de session prévue prochainement

#### En inter - Distanciel:

2 février 2026

10 avril 2026

19 octobre 2026

4 décembre 2026

### Tarifs

#### En inter - Distanciel

Tarifs 2026

Adhérents

345 € nets de taxes par personne.

Non-adhérents

455 € nets de taxes par personne.

## Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

**Une analyse précise de votre demande**

**Une proposition détaillée de formation**

**Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation**

**Sur devis seulement.**

**Organisme de formation enregistré  
sous le numéro 11 75 54735 75.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.**

**nexem.fr/formation  
formation@nexem.fr  
Tél : 01 55 45 33 02**